



AUBIAT – CHAZELLES – PERSIGNAT - LA RAYNAUDE - LES CHARMETTES - LE CREUX DU LAC - MONTCLAR - LAVAUR - PIRY
LES CHARMES DE RANDAN – CHAZELLES – PERSIGNAT - LA RAYNAUDE - LES CHARMETTES
LE CREUX DU LAC - MONTCLAR - LAVAUR - PIRY - LES CHARMES DE RANDAN

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Mars 2018.

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane,

Participants :

Adjoints :

Mr. SULLO Henri - Mr. ROCHE Philippe - Mme AURIER Evelyne - Mme FUENTES Carmen.

Conseillers Municipaux : Mrs CHAMBON Hervé - BOSSARON Pascal - BERGER Frédéric - RICHARD Charles-Henri - Mmes QUINET Eliane - PINON Sandra, conseillers municipaux.

Absents :

Mme CHAPUT Agnès (pouvoir à E. Quinet) - Mr BOUHIER Emmanuel - Mmes ALBERT Christelle (pouvoir à H. Chambon) - LHOSTE Nicole, conseillers municipaux.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2017 . Commune

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Evelyne AURIER, doyenne d'âge, a délibéré sur le compte administratif 2017.

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENTS | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|----------------|-------------------|-------------------|------------|-------------------|--------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Résultats reportés | | 76 057,70 | 29 545,43 | | 29 545,43 | 76 057,70 |
| Opérations de l'exercice | 556 648,13 | 660 618,60 | 129 036,27 | 260 119,06 | 685 684,40 | 920 737,66 |
| TOTAUX | 556 648,13 | 736 676,30 | 158 581,70 | 260 119,06 | 715 229,83 | 996 795,36 |
| Résultat de clôture | | 180 028,17 | | 101 537,36 | | 180 028,17 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 | 675 695,00 | 165 000,00 | 675 695,00 | 165 000,00 |
| TOTAUX CUMULES | 556 648,13 | 736 676,30 | 834 276,70 | 425 119,06 | 1 390 924,83 | 1 161 795,36 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 180 028,17 | 409 157,64 | | 229 129,47 | |

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - Exercice 2017. Commune

Le Conseil Municipal, déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur Serge BALAVY, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE - Exercice 2017. Commune

Sur le Compte Administratif 2017 apparaît un excédent de fonctionnement de 180 028.17 €. Monsieur le Maire propose d'affecter cette somme au budget 2018 section investissements. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice 2017 selon la proposition de Monsieur le Maire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – Exercice 2017 – Assainissement

Sous la présidence de Mme Evelyne AURIER, doyenne d'âge, le Conseil Municipal a délibéré sur le compte administratif 2017, dressé par Mr Le Maire, Stéphane BARDIN.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont présentés.

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENTS | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|----------------|------------------|------------------|------------|------------------|------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Résultats reportés | | | 101 216,12 | | 101 216,12 | 0 |
| Opérations de l'exercice | 57 940,25 | 105 652,27 | 316 724,98 | 241 427,38 | 374 665,23 | 347 079,65 |
| TOTAUX | 57 940,25 | 105 652,27 | 417 941,10 | 241 427,38 | 475 881,35 | 347 079,65 |
| Résultat de clôture | | 47 712,02 | 176 513,72 | | 176 513,72 | 47 712,02 |
| Restes à réaliser | | | 0 | 95 130,00 | 0 | 95 130,00 |
| TOTAUX CUMULES | 57 940,25 | 105 652,27 | 417 941,10 | 336 557,38 | 475 881,35 | 442 209,65 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 47 712,02 | 81 383,72 | | 33 671,70 | |

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - Exercice 2017 - Assainissement

Le Conseil Municipal, déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur Serge BALAVY, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE - Exercice 2017 - Assainissement

Sur le Compte Administratif 2017 apparaît un excédent de fonctionnement de 47 712.02 € concernant la section d'investissement. Monsieur le Maire propose de reprendre cette somme au budget 2018. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reprendre le résultat comptable de l'exercice 2017 selon la proposition de Monsieur le Maire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – Exercice 2017 - Lotissement

Sous la présidence de Mme Evelyne AURIER, doyenne d'âge, le Conseil Municipal a délibéré sur le compte administratif 2017, dressé par Mr Le Maire, Stéphane BARDIN.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont présentés.

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENTS | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|------------------|-----------|-----------------|----------|------------------|-----------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Résultats reportés | 9 826,88 | 0 | 0 | 0 | 9 826,88 | 0 |
| Opérations de l'exercice | 88 114,68 | 72 500,00 | 0 | 0 | 88 114,68 | 72 500,00 |
| TOTAUX | 97 941,56 | 72 500,00 | 0 | 0 | 97 941,56 | 72 500,00 |
| Résultat de clôture | 25 441,56 | | 0 | | 25 441,56 | 0 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAUX CUMULES | 97 941,56 | 72 500,00 | 0 | 0 | 97 941,56 | 72 500,00 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 25 441,56 | | 0 | | 25 441,56 | 0 |

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - Exercice 2017 - Lotissement

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget de l'exercice 2017 après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé par Monsieur Serge BALAVY, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

REPRISE DU RESULTAT COMPTABLE - Exercice 2017 - Lotissement

Sur le Compte Administratif 2017 apparaît un déficit de fonctionnement de 25 441.56 €, monsieur le Maire propose de reprendre cette somme au budget 2018. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reprendre le résultat comptable de l'exercice 2017 selon la proposition de Monsieur le Maire.

SUBVENTIONS COMMUNALES . Exercice 2018.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient d'approuver par une délibération les différentes subventions d'équipement versées par la Commune à des organismes divers au titre de l'exercice 2018, à savoir :

Coopérative Scolaire pour fonctionnement de 1500,00€, Coopérative Scolaire - subvention exceptionnelle de 1 000,00€, Cie Sapeurs Pompiers pour le 14 Juillet 1 000,00€, Comité des Fêtes 1 000,00€.

La somme de 160 € à ADMR, à l'Amicale Chasseurs d'Aubiat, à la CIE Sapeurs Pompiers, à l'AMTA, à Music'Aubiat, aux Anciens Combattants, à l'Association Sports et Loisirs, au Club Violettes et Jonquilles, à la Société de chasse de Chazelles, à la Société de Pêche, et à l'A P E,

Il propose également aux élus d'accorder aux écoles de sports qui en feront la demande une subvention de fonctionnement.

VOTE des TAUX D'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES de la commune pour l'année 2018.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux pour les taxes : habitation, Foncier bâti et Foncier non bâti.

ASSAINISSEMENT - Redevance Année 2018.

Le Conseil Municipal après délibération, décide de ne pas augmenter la redevance communale. Par conséquent, pour l'année 2018, les montants sont les suivants : partie fixe 36.15 € / abonnement/an et partie variable 1.80 € / m³.

REMPLACEMENT ORDINATEURS direction école Aubiat & bureau du maire. Approbation du devis.

Après délibération, le Conseil municipal, approuve la proposition LECLERC ENVAL pour 2 PC portables Lenovo – PC 17 I3/4G/500G G70-80 NOIR pour la somme de 798.00 € TTC et un adaptateur vga hdmi pour 14.90 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

REMBOURSEMENT NOTE RESTAURANT . Formation état civil & recensement militaire.

Madame Catherine FEYDIT, attachée territorial, a dû régler la note du restaurant pour elle-même et sa collègue adjointe administrative pour un montant total de 33.00 € TTC. Après délibération, le Conseil municipal décide de rembourser Madame Catherine FEYDIT.

PARTIE DU DOMAINE PUBLIC. Impasse de la Tour. Renouvellement convention d'occupation précaire. Après délibération, le Conseil Municipal, décide le renouvellement de la « convention d'occupation précaire », pour une durée de 1 an : du 15/03/2018 au 14/03/2019, fixe le montant annuel de la redevance à 100.00 € et précise que cette somme sera inscrite à l'article 758 du budget communal et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

AMENAGEMENT DE TRAVERSE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.

Bourg d'Aubiat - RD 22 - RD 443 & Village de Chazelles – RD51 – RD 443. Demande de subvention au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Le Conseil Municipal approuve les propositions suivantes : Solution chicanes au Bourg d'Aubiat et au village de Chazelles pour un total général de 15 872.00 € ht et décide de demander au Conseil départemental du Puy-de-Dôme une subvention au titre des « amendes de police ».

RESILIATION DE LA CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT . (SATESE).

Après délibération, le Conseil municipal, décide de résilier unilatéralement la convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue entre la Commune et le Département du Puy-de-Dôme et d'autoriser le maire à signer les éventuelles conventions ou documents relatifs au service d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement proposés par l'ADIT.

TARIFICATION SOLIDAIRE . Prise en charge des frais liés aux transports scolaires.

Après délibération, le Conseil municipal, approuve le principe de tarification solidaire, précise que la Commune remboursera, pour chaque année scolaire, directement aux familles domiciliées sur la Commune d'Aubiat dont les enfants fréquentent l'école d'Aubiat et l'école de Chazelles, la totalité des frais de transport scolaire, pour les familles dont le coefficient familial est établi entre QF1 et QF3, une partie des frais de transport scolaire, pour les familles dont le coefficient familial est établi entre QF4 et QF6, soit l'équivalent du montant remboursé pour le QF3 et précise que chaque année, la dépense sera inscrite au budget communal.

DIVERS.

Salles communales : Suite aux problèmes de nuisances sonores survenus au Four Banal, il a été décidé de sensibiliser les usagers pour l'utilisation de ce local. Salle Madeleine de Chazelles, lors d'une location, des dégradations ont été faites dans la salle et des graffitis sur les murs des maisons alentours. A chaque location, le secrétariat devra obtenir les coordonnées téléphoniques des loueurs. Au cas où les consignes affichées dans les salles ne seraient pas respectées, monsieur Le Maire contactera les personnes responsables et la municipalité s'autorise le droit de ne plus louer les salles communales aux utilisateurs ayant été à l'excès dans son utilisation et devront prendre à leurs frais la remise en état des locaux concernés, le chèque de caution ne sera restitué qu'après un état des lieux correct.

SBA : représentants des communes. En 2017 il y avait 25 délégués titulaires et 25 suppléants en 2018 le nombre de représentants des communes sera ramené à 12 titulaires et 6 suppléants.

Prochains Conseils Municipaux.

- 23 Avril 20h30
- 28 Mai 20h30
- 18 Juin 20h30
- 9 Juillet 20h30

